



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Rapport du Conseil économique et social pour 2001

Additif*

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	2
VII. Débat général	3
B. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions	3
1. Rapports des organes de coordination	3
H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement.	3
1. Développement durable	3
IX. Questions d'organisation	5
D. Reprise de la session de fond	5

* Le présent additif au rapport du Conseil économique et social constitue une version préliminaire de la section relative à la reprise de la session de fond de 2001. Le rapport final paraîtra dans son intégralité sous la cote *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 3 (A/56/3/Rev.1)*. Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa session de fond de 2001 seront publiées sous la cote E/2001/INF/2/Add.3. Les résolutions et décisions seront publiées sous leur forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 1 (E/2001/99)*.



Chapitre premier

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

1. À la reprise de sa session de fond de 2001, le Conseil économique et social a adopté une décision exigeant une décision de l'Assemblée générale, qui est résumée ci-après.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Bureau du Président du Conseil économique et social

Par sa décision 2001/319, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision y figurant.

Chapitre VII

Débat général

B. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

2. Le Conseil a tenu un débat sur les questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (point 7 a) de l'ordre du jour) à sa 45e séance, le 24 octobre 2001 (voir E/2001/SR.45). Il était saisi du rapport du Comité des politiques du développement (E/2001/55).

Mesures prises par le Conseil

1. Rapports des organes de coordination

3. À sa 45e séance, le 24 octobre, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Poursuite de l'examen du rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination » (E/2001/L.50), présenté par le Vice-Président du Conseil, Ivan Simonovic (Croatie), à l'issue de consultations officielles.

4. Également à la même séance, le Secrétaire du Conseil a modifié oralement le projet de décision en ajoutant à la fin de l'alinéa a) les mots « sans modifier son mandat ».

5. À la même séance, le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a modifié oralement le projet de décision en supprimant le mot « office » à l'alinéa b) dans la version anglaise.

6. Également à la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision tel qu'oralement modifié (voir décision 2001/321).

7. Également à la même séance, à la suite de l'adoption du projet de décision, des déclarations ont été faites par les représentants de la Belgique (au nom de l'Union européenne) et du Nigéria.

H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

1. Développement durable

8. Le Conseil a examiné la question du développement durable (point 13 a) de l'ordre du jour) à sa 45e séance, le 24 octobre 2001 (voir E/2001/SR.45). Il était saisi du rapport du Comité des politiques du développement (E/2001/33)¹.

Mesures prises par le Conseil

9. À sa 45e séance, le 24 octobre, le Conseil était saisi d'un projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil, Ivan Simonovic (Croatie), sur la base de consultations officielles intitulé « Rapport du Comité des politiques du développement » (E/2001/L.49).

10. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a modifié oralement le projet de résolution en remplaçant, au paragraphe 1, les mots « éléments d'information susmentionnés dans la présente résolution » par « éléments d'information mentionnés aux sixième et septième alinéas de la présente résolution... ».

11. Également à la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a modifié oralement le projet de résolution en remplaçant, au paragraphe 4, les mots « les organisations internationales et les donateurs bilatéraux » par « les organisations internationales, les donateurs bilatéraux et les pays en voie de reclassement... ».

12. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Bénin, des États-Unis d'Amérique et des Maldives.

13. Également à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel qu'oralement modifié (voir résolution 2001/43 du Conseil).

Chapitre IX

Questions d'organisation

14. La reprise de la session de fond de 2001 du Conseil a eu lieu au Siège de l'ONU, les 10 et 24 octobre 2001 (44e et 45e séances) (voir E/2001/SR.44 et SR.45).

D. Reprise de la session de fond

Mesures prises par le Conseil à la reprise de sa session

15. À la reprise de sa session de fond de 2001, le Conseil a adopté trois décisions concernant les questions d'organisation (voir décisions 2001/318, 2001/319 et 2001/320).

1. Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil économique et social

16. À sa 44e séance, le 10 octobre, le Conseil a décidé, conformément à l'article 79 de son règlement intérieur, que l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires, organisation intergouvernementale, pourrait participer, à titre permanent, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de son domaine d'activité (voir décision 2001/318 du Conseil).

2. Bureau du Président du Conseil économique et social

17. À sa 45e séance, le 24 octobre, le Conseil était saisi d'un projet de décision révisé, présenté par le Cameroun, intitulé « Bureau du Président du Conseil économique et social » (E/2001/L.45/Rev.2), et d'un état des incidences du projet de décision révisé sur le budget-programme (E/2001/L.47/Rev.1).

18. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a modifié oralement le projet de décision en remplaçant les mots « arrangements concernant le Bureau du Président de l'Assemblée générale et celui du Président du Conseil de sécurité » par « arrangements différents concernant les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies mentionnés au paragraphe 1 de l'Article 7 de la Charte » (voir E/2001/SR.45).

19. Également à la même séance, les déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Belgique (au nom de l'Union européenne) et de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine).

20. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision tel qu'oralement modifié (voir décision 2001/319).

21. Après l'adoption du projet de décision, le représentant du Nigéria a fait une déclaration.

3. Inscription régulière, au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé « Mise en oeuvre et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU », d'une question subsidiaire intitulée « Examen et coordination de l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 »

22. À sa 45e séance, le 24 octobre, le Conseil était saisi d'un projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil, Ivan Simonovic (Croatie) à l'issue de consultations officieuses, intitulé « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » (E/2001/L.48).

23. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2001/320).

Notes

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 13 (E/2001/33).*